

L'an deux mille seize - le **vingt-trois mai** à 20 H 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de formation de la mairie de Bazancourt, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Yannick KERHARO, Président.**

Étaient présents

M. Franck GUREGHIAN
Mme Elisabeth BAUDESSON
M. Christophe MADELAIN
M. Laurent COMBE
Mme Céline BRUNHOSO
Mme Elodie SAUPIQUE
M. Yannick KERHARO
M. Denis PETIT
M. Thierry LEROUX
Mme Sylvie LONGHINI
M. Guy RIFFE
M. Laurent DAUPHINOT
M. Daniel AUGUSTE
M. Patrice MOUSEL
Mme Armelle CHARBEAUX
M. Jean-Michel LIESCH
Mme Myriam DOBIGNY
M. Pol GRIFFON
M. Claude VIGNON
M. Jean-Jack VELY

Absents excusés ayant donné pouvoir

Mme Valérie FROMENT, excusée, ayant donné pouvoir à M. Franck GUREGHIAN
Mme Nathalie BELAMY, excusée, ayant donné pouvoir à M. Christophe MADELAIN
M. Michel KLUBA, excusé, ayant donné pouvoir à Mme Elodie SAUPIQUE
Mme Marie-Odile LECLERE, excusée, ayant donné pouvoir à M. Claude VIGNON
Mme Anne-Sophie ROMAGNY, excusée, ayant donné pouvoir à M. Thierry LEROUX

Absent

Mme Cindy GOMES
M. Marc LOURDAULT

Mme Sylvie LONGHINI est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Ordre du jour

1. Délégations exercées par le Bureau Communautaire et le Président.
2. Compte rendu de la commission scolaire et périscolaire du 9 mai 2016
Crédits scolaires 2016/2017,
Crédits pour les sorties pédagogiques 2016/2017,
Rémunérations accessoires à octroyer aux enseignants qui interviennent dans le cadre des actions périscolaires (études surveillées, N.A.P., surveillances diverses),
Bilan quantitatif de la fréquentation périscolaire 2015/2016,
Tarifications parentales périscolaires pour la période du 1.9.2016 au 31.08.2017,
Modification du règlement intérieur périscolaire.
3. Compte rendu de la commission extrascolaire du 17 mai 2016

Programme des accueils de loisirs pour la période du 4 juillet 2016 au 31 août 2017,

Tarififications parentales extrascolaires pour la même période.

4. Modification du tableau des effectifs communautaires.
5. Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) concernant les ERP de la Communauté de Communes.
6. Fixation du prix de vente à 38 € TTC le m² des lots du parc d'activités du Val des Bois à Warmeriville (toutes tranches).
7. Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Saint Etienne sur Suipe pour la sécurisation de la RD 20.
8. Attribution d'un fonds de concours à la Commune d' Auménancourt pour la sécurisation de la RD 20.
- 9 Point sur l'avancement du dossier « Grand Reims »

MAI 01

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été signée en date du 06 octobre 2015, entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO, Président d'une part et le CESI-association loi 1901 dont le siège est à Paris 75015, concernant l'accueil en stage de Monsieur Nicolas MANDET pour la période du 26/10/2015 au 22/07/2016 en formation de responsable ingénierie systèmes et réseaux. Les frais de formation pour cette période à la charge de la Communauté de Communes étant de 3 500 €.

MAI 02

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été signée en date du 03 Mars 2016, entre l'UFCV CHAMPAGNE ARDENNE, 21 rue Dieu-Lumière-CS 20011 à REIMS, représentée par Monsieur Philippe MILESI, Directeur Territorial d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO, Président, concernant la formation à la préparation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs de Madame GIAGRANZI Ilona pour la période du 04/04/2016 au 09/04/2016 à REIMS. Les frais de formation pour cette période sont de 340,00 €, dont 85,00 € sont pris en charges par la Communauté de Communes.

MAI 03

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été signée en date du 23 février 2016, entre la FFTA, 12 places Georges Pompidou à NOISY LE GRAND et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO, Président, concernant la formation pour l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle de tir à l'arc de Monsieur KIEFFERT Gaetan pour la période du 29 février au 04 mars 2016. Les frais de formation pour cette période à la charge de la Communauté de Communes étant de 620,00 €.

MAI 04
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été signée en date du 29 février 2016, entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO, Président, et la Commune de Bazancourt représentée par Mme ROMAGNY Anne-Sophie, concernant la mise à disposition de Monsieur MANDET Nicolas à la commune de Bazancourt en qualité de responsable ingénierie systèmes et ressources pour la période du 04 mars 2016 au 22 juillet 2016. Les frais pour cette période à la charge de la commune de Bazancourt étant de 2940,00 €.

MAI 05
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le président a été autorisé à signer un avenant n°1 au marché initial concernant le lot 5 « Couverture- bardage étanchéité » attribué à l'entreprise CTB, d'un montant de 20 975,50 €.

MAI 06
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le président a été autorisé à signer un avenant n°1 au marché initial concernant le lot 3 « Gros œuvre » attribué à l'entreprise GABELLA, d'un montant de 1 800,66 €.

MAI 07
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été signée en date du 4 avril 2016, entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO, Président d'une part et l'AEFTI Marne, 48 rue Prieur de la Marne à REIMS, représenté par Karim BEKDACHE, Directeur, et la Mission Locale Rurale Nord Marnais, Place de l'Hôtel de Ville à FISMES concernant l'accueil en stage de Monsieur Alexandre DEVARAINE pour la période du 04/04/2016 au 03/05/2016 en formation de secrétaire.

MAI 08
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été signée en date du 11 mars 2016, entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO, Président d'une part et l'Association des Parents d'élèves de Boulton-sur-Suipe, représentée par Madame BION Séverine, Présidente, l'école élémentaire de Boulton-sur-Suipe représentée par Madame TOUREAU Marie-France, Directrice et l'école maternelle de Boulton-sur-Suipe, représentée par Madame AUDRAN Virginie, Directrice concernant l'utilisation des cours et locaux des écoles maternelle et élémentaire de Boulton-sur-Suipe pour la période du 01/07/2016 au 02/07/2016.

MAI 09
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été signée en date du 7 mars 2016, entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO, Président et la crèche Graine de Malice, place de l'Eglise à Warmeriville, représentée par Madame Blandine GERARDIN, responsable d'une part et le collège Georges Charpak, esplanade Jean Monnet à Bazancourt, représenté par Monsieur Fabrice WATEAU, Principal d'autre part concernant l'accueil en stage de Madame ROMAIN Lucie pour la période du 23/05/2016 au 28/05/2016 .

MAI 10
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été signée en date du 18 avril 2016, entre le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Reims, représenté par Madame DE WILDE Dominique, Directrice Générale et l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture du CHU de REIMS, représenté par Monsieur QUINART Hervé, Directeur d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO, Président d'autre part concernant l'accueil en stage de Madame GANTHIER Justine pour la période du 18/04/2016 au 13/05/2016 .

MAI 11
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été signée en date du 17 mars 2016, entre le lycée polyvalent Paul Verlaine – section d'enseignement professionnel, rue Normandie Niémen à Reims, représenté par Monsieur LAURENT Patrick, Chef d'établissement et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président d'une part et l'Inspection Académique, Cité administrative Tirlet à Chalons en Champagne, représenté par Monsieur OBELLIANNE Jean-Paul, Directeur académique des services de l'Education Nationale du département de la Marne d'autre part concernant l'accueil en stage de Madame PIETRZIK Lucie à l'école maternelle de Boulton-sur-Suipe pour la période du 17/05/2016 au 24/06/2016 .

MAI 12
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été signée en date du 7 avril 2016, entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président d'une part et la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne, rue des Capucins à Reims, représentée par Madame Audrey MATHON, directrice d'autre part concernant la convention Prestation de Service Relais Assistants Maternels qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour le RAM.

MAI 13
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été signée en date du 1^{er} mars 2016, entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président d'une part et la commune de Bazancourt, représentée par Madame Anne-Sophie ROMAGNY, Adjointe au Maire de Bazancourt d'autre part concernant la

mise à disposition de bureaux communaux du bâtiment de la Mairie de Bazancourt à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe d'une surface de 608.01 m² ainsi que la mise à disposition d'un photocopieur.

MAI 14

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été signée en date du 19 avril 2016, entre l'AEFTI Marne, 48 rue Prieur de la Marne à REIMS, représenté par Karim BEKDACHE, Directeur, d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO, Président, d'autre part concernant l'accueil de Madame Magaly ROLIN en stage de formation professionnelle en tant qu'ATSEM au groupe scolaire René Chazot à Bazancourt pour la période du 25 avril au 13 mai 2016.

MAI 15

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été signée en date du 27 avril 2016, entre la Commune de Warmeriville, représentée par Monsieur Daniel RICHARD, adjoint au Maire d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO, Président, d'autre part concernant la mise à disposition du stade, des toilettes, du terrain de tennis couvert et des vestiaires du complexe sportif Laurent Lecomte au service jeunesse de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe afin d'organiser un mini-camp du 18 juillet 2016 à 9h00 au 22 juillet 2016 à 18h30.

MAI 16

**Compte rendu de la commission scolaire et périscolaire du 9 mai 2016
Crédits scolaires 2016/2017
Crédits transports pour les sorties pédagogiques 2016/2017
25 pour**

M. COMBE Vice – Président en charge de la commission scolaire et périscolaire, présente le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 9 mai 2016.

Après avoir communiqué aux directeur et directrices des écoles un état des crédits scolaires engagés en 2015 et début 2016,

Les crédits scolaires pour 2016/2017 ont ensuite été présentés en commission (annexe 1)
Ce qui représente une enveloppe globale de 60 338 € pour 2016/2017.

Il a été proposé et accepté en commission le principe d'un maintien du crédit par élève à 62 € pour 2016/2017.
Il a été également proposé et accepté par la commission, le montant du crédit « transports pour les sorties pédagogiques » tel que présenté en annexe 2 à 330 € par classe et par école (cela représente 12 210 € pour 2016/2017).

Un point est également fait sur les travaux réalisés ou à réaliser dans les écoles ainsi que sur les mobiliers à acquérir pour la prochaine rentrée 2016.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

PREND NOTE des informations présentées,

VALIDE les crédits scolaires 2016/2017 tels que présentés et annexés (Annexe 1)

VALIDE les crédits transports pour les sorties pédagogiques 2016/2017 tels que présentés et annexés (Annexe 2)

MAI 17

***Recrutement d'enseignants dans le cadre d'une activité accessoire.
25 pour***

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe expose au Conseil Communautaire la nécessité de recruter des intervenants pour animer les temps d'activité périscolaire.

Cette activité pourrait être assurée par des enseignants, fonctionnaires de l'Education nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

Pour la rémunération, une réglementation spécifique, fixée par le décret n°66-787 du 14 octobre 1966 et la note de service du Ministère de l'Education nationale du 26 juillet 2010, précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, montants différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal.

D'autre part, conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux seules cotisations suivantes : CSG, CRDS, et, le cas échéant, 1% solidarité et RAFF.

Monsieur le Président propose donc au Conseil de l'autoriser à procéder au recrutement de ces intervenants et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE

D'AUTORISER le Président à recruter des fonctionnaires du ministère de l'Education Nationale pour assurer des tâches d'animation pendant les temps d'activité périscolaire mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

L'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire maximum brute correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire « heure d'étude surveillée » et/ou « heure de surveillance » du barème fixé par la note de service précipitée du 26 juillet 2010 selon le type d'activité conforme au tableau ci-dessous :

A titre indicatif actuellement :

	Heures d'étude surveillée	Heure de surveillance
Instituteurs/directeurs d'école élémentaire	19,45 €	10,37 €
Professeurs des écoles de classe normale	21,86 €	11,66 €
Professeurs des écoles hors classe	24,04 €	12,82 €

MAI 18

***Modification des participations parentales périscolaires
Période du 01/09/2016 au 31/08/2017
Et règlement périscolaire
25 pour***

Vu la commission scolaire et périscolaire qui s'est tenue le 9 mai 2016, il est proposé de voter les participations parentales périscolaires pour la période du 01/09/2016 au 31/08/2017 telles que proposées en annexe 1 ainsi que la modification du règlement intérieur périscolaire prenant en compte ces éléments (annexe 2).

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

VALIDE les participations parentales périscolaires pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 telles que proposées et annexées à la présente délibération (annexe 1) ainsi que la modification du règlement intérieur périscolaire susvisé (annexe 2).

MAI 19

***Compte rendu de la commission Extrascolaire / Accueil Jeune Enfance du 17/05/2016
Actions extrascolaires
25 pour***

Monsieur Franck GUREGHIAN Vice – Président en charge de la commission Extrascolaire / Accueil Jeune Enfance présente à l'assemblée le compte rendu de la commission qui s'est réunie le 17 mai 2016 concernant les activités extrascolaires.

1) Bilan des accueils de loisirs « hiver et printemps ».

Les effectifs sont en hausse par rapport à l'année passée : +35% au printemps et +18% en hiver.

10 à 11 ados ont fréquenté la semaine Pass'sports.

Effectifs moyens :

- Vacances d'Hiver : 18 à Boult-sur-Suippe et 26 à Warmeriville
- Vacances de Printemps : 22 à Boult-sur-Suippe et 25 à Warmeriville

En conclusion la commission propose de continuer sur ce schéma.

2) Bilan séjour ski

Il a eu lieu à Saint Nicolas la Chapelle du 2 au 9 avril 2016.

Compte tenu du manque de neige au printemps, il faut privilégier les vacances d'hiver.

Cout un peu moins cher que prévu : 25900 € pour 36 enfants (seulement 4 pour le CCAS de Bazancourt)

3) Programmation été 2016

		Juillet																																					
sem 27	1	V																																					
	2	S																																					
	3	D																																					
	4	L																																					
	5	M																																					
sem 28	6	M	BO	WA																																			
	7	J	BO	WA																																			
	8	V																																					
	9	S																																					
	10	D																																					
	11	L	BO	WA																																			
	12	M	BO	WA																																			
	13	M																																					
sem 29	14	J																																					
	15	V																																					
	16	S																																					
	17	D																																					
	18	L	BO	WA	AS																																		
	19	M																																					
sem 30	20	M	BO	WA	AS																																		
	21	J																																					
	22	V																																					
	23	S																																					
	24	D																																					
	25	L	BO	WA	AS																																		
	26	M																																					
27	M	BO	WA	AS																																			
28	J																																						
29	V																																						
30	S																																						
31	D																																						

		Août			
sem 31	1	L			Camp Raid Aventure
	2	M			
	3	M	W/A		
	4	J			
	5	V			
	6	S			
	7	D			
sem 32	8	L			Camp Ados Hirson
	9	M			
	10	M	W/A		
	11	J			
	12	V			
	13	S			
	14	D			
sem 33	15	L			Stage Sports de combat Bazancourt
	16	M			
	17	M	W/A		
	18	J			
	19	V			
	20	S			
	21	D			
sem 34	22	L			BO
	23	M			
	24	M	W/A		
	25	J			
	26	V			
	27	S			
	28	D			
sem 35	29	L			BO
	30	M	W/A		
	31	M			

Les inscriptions auront lieu du 30 mai 2016 au 17 juin 2016.
Le même programme sera reconduit pour l'été 2017.

4) Organisations des accueils de loisirs 2016/2017

Petites vacances :

Toussaint : Sur les sites de Boult-sur-Suipe et de Warmeriville

Noël : Sur le site de Warmeriville la première semaine
Sur le site de Bazancourt la deuxième semaine

Hiver : Sur les sites de Bazancourt et Boult-sur-Suipe en alternance avec le site de Warmeriville les deux semaines

Printemps : Sur les sites de Bazancourt et Boult-sur-Suipe en alternance avec le site de Warmeriville les deux semaines

Eté 2017 :

Juillet : Sur les sites de Boult-sur-Suipe et Warmeriville

Août : Sur le site de Bazancourt

En raison de la programmation des travaux à Auménancourt, il n'y aura pas d'accueil ouvert en juillet 2017.

5) Tarifications extrascolaires

<p>PROPOSITION TARIFS EXTRASCOLAIRES Valables du 1er septembre 2016 au 31 août 2017</p>

T1 QF<400 € T2 QF≥400€

JOURNEE PVS		
1er enfant	7,9 €	8,70 €
2e enfant	6,72 €	7,40 €
A partir du 3e enfant	5,72 €	6,30 €
EXT	15,00 €	16,50 €
1/2 JOURNEE PVS		
1er enfant	5,00 €	5,50 €
2e enfant	4,40 €	4,85 €
A partir du 3e enfant	3,86 €	4,25 €
EXT	7,50 €	8,25 €

SEMAINE ETE		
Tarif CCVS 5 jours	45,00 €	50,00 €
Tarif EXT 5 jours	77,00 €	85,00 €
Mini-camp	11,70 €	13,00 €
Stage vidéo CCVS	81,00 €	90,00 €
Stage vidéo EXT	131,00 €	145,00 €
Stage Film d'animation, Arts créatifs et sports de combat CCVS	72,00 €	80,00 €
Stage Film d'animation, Arts créatifs et sports de combat EXT	122,00 €	135,00 €

GARDERIES		
CCVS 7h30/9h00	2,18 €	2,40 €
EXT 7h30/9h00	2,90 €	3,20 €
CCVS 17h00/18h30	2,18 €	2,40 €
EXT 17h00/18h30	2,90 €	3,20 €
CCVS Restauration	4,81 €	5,30 €
EXT Restauration	7,31 €	8,05 €
CCVS Repas allergique (panier repas)	2,40 €	2,65 €
EXT repas allergique (panier repas)	3,30 €	3,65 €
CCVS 1h de garde ss repas	1,95 €	2,15 €
EXT 1h de garde ss repas	2,85 €	3,15 €

SEJOURS		
Séjour mer	CCVS : 418 € EXT : 618 €	CCVS : 460 € EXT : 680 €
Séjour "Camp CCVS"	CCVS : 77 € EXT : 113 €	CCVS : 85 € EXT : 125 €
séjour Raid Aventure	CCVS : 118 € EXT : 204 €	CCVS : 130 € EXT : 225 €
séjour "Camp Cirque"	CCVS : 100 € EXT : 150 €	CCVS : 110 € EXT : 165 €
séjour "Camp Ados"	CCVS : 118 € EXT : 204 €	CCVS : 130 € EXT : 225 €
Séjour ski	CCVS : 454 € EXT : 685 €	CCVS : 500 € EXT : 755 €

Activités ADOS	T1 QF<400€		T2 QF≥400€	
	CCVS	Ext	CCVS	Ext
Bowling	6,30 €	10,80 €	7,00 €	12,00 €
Cinéma	7,20 €	10,80 €	8,00 €	12,00 €
Soirée P'tit repas	7,20 €	10,80 €	8,00 €	12,00 €
Semaine Pass'Sports	22,50 €	33,30 €	25,00 €	37,00 €
Stage sportif ou culturel 3 jours	24,30 €	49,50 €	27,00 €	55,00 €
Stage sportif ou culturel 5 jours	40,50 €	82,50 €	45,00 €	91,00 €

Sachant que la Caisse d'Allocations Familiales impose la mise en place d'une tarification axée sur les quotients familiaux avec un minimum de 2 tranches et un écart d'au moins 10 % entre elles,

Il est rappelé les modalités de calcul du quotient familial, à savoir :

Revenu fiscal de référence de l'année N-2

Quotient = $\frac{\text{Revenu Fiscal de référence}}{12 \times \text{nombre de parts}}$

Nombre de parts :

- 2 pour les parents ou allocataire isolé,
- ½ par enfant à charge,
- ½ supplémentaire pour le 3^{ème} enfant,
- ½ supplémentaire par enfant à charge titulaire de la carte d'invalidité.

Répartition par tranche :

- la tranche 1 concerne les foyers dont le quotient familial est inférieur à 400 €,
- la tranche 2 concerne les foyers dont le quotient familial est supérieur à 400 €.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

VALIDE

1. Les bilans présentés pour les accueils de loisirs d'Hiver et de Printemps,
2. Le programme des actions pour l'été 2016,
3. Les participations parentales extrascolaires telles que présentées (du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017).

MAI 20

***Rémunération des personnels éducatifs et d'encadrement des activités périscolaires/extrascolaires.
(Centres de loisirs, centres de vacances, mercredis, actions adolescents), non titulaires à temps non complet à compter
du 1^{er} juillet 2016
25 pour***

Considérant qu'il convient de rémunérer les personnels éducatifs et d'encadrement des activités périscolaires et extrascolaires (centres de loisirs, centres de vacances, mercredis, actions en faveur des adolescents) non titulaires conformément à la réglementation en vigueur.

Vu la réforme des grilles de la catégorie C de la Fonction Publique Territoriale au 1^{er} janvier 2015 qui représente une hausse par rapport au 1^{er} échelon de l'échelle 3 de 1,58%,

Il est donc proposé les éléments de rémunérations suivants :

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Pour les agents non titulaires

Tarif horaire unique assis sur l'indice brut 340 majoré 321 majoré de 10 % de congés payés (ou indice minimum légal de rémunération de la Fonction Publique Territoriale).

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE
Pour les agents non titulaires

Statuts	Indices	Proposition Pour 6 h de travail par jour	Valeur indicative actuelle
Contrat d'engagement éducatif	Brut : 340 Majoré : 321	(Valeur horaire de l'indice majoré 321 x 2,20)	21,56 €
Non diplômé	Brut : 340 Majoré : 321	(valeur horaire de l'indice majoré 321x 6)	58,80 €
Stagiaire BAFA	Brut : 351 Majoré : 328	(valeur horaire de l'indice majoré 328 x 6)	60,08 €
Titulaire BAFA	Brut : 356 Majoré : 332	(valeur horaire de l'indice majoré 332 x 6)	60,84 €
Spécialisé BAFA ou Assistant sanitaire	Brut : 364 Majoré : 338	(valeur horaire de l'indice majoré 338 x 6)	61,92 €
Directeurs et directeurs adjoints (non BAFD)	Brut : 380 Majoré : 350	(valeur horaire de l'indice majoré 350 x 6)	64,14 €
Directeurs et directeurs adjoints (BAFD)	Brut : 400 Majoré : 363	(valeur horaire de l'indice majoré 363 x 6)	66,48 €

A cette rémunération s'ajouteront 10% pour congés payés.
Pour l'encadrement à la demi-journée, la rémunération sera divisée par 2.

GARDERIES EXTRASCOLAIRES

Pour les agents non titulaires à temps non complet

Par heure de garderie du matin et/ou du midi (restauration scolaire) et/ou du soir	Indice : Brut : 340 Majoré : 321	Valeur horaire de l'indice majoré 321	9.80 €
---	--	--	--------

A cette rémunération s'ajouteront 10% pour congés payés.

SUPPLEMENT MINI CAMPS + SEJOURS

Pour les agents non titulaires à temps non complet

Par nuitée travaillée	Indice : Brut : 340 Majoré : 321	Valeur horaire de l'indice majoré 321 x 1,27	12,45 €
-----------------------	--	--	---------

A cette rémunération s'ajouteront 10% pour congés payés.

Aucun agent ne pourra recevoir une rémunération inférieure à l'indice minimum légal défini pour la Fonction Publique Territoriale.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de la mise en place à compter du 1^{er} juillet 2016 de cette nouvelle grille de rémunération pour les dits personnels.

MAI 21

Modification du tableau des effectifs communautaires

25 pour

1°) Considérant la réorganisation du service petite enfance suite au départ volontaire d'un agent titulaire auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe dont le poste était ouvert sur la base d'une quotité hebdomadaire de 28/35^{ème} + heures complémentaires, il est nécessaire de recruter une auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps complet pour la remplacer sachant que le différentiel de 7 heures était assuré par un autre agent dans le cadre d'heures complémentaires.

2°) Considérant l'obligation faite aux communes et à leur intercommunalité d'élaborer un schéma de mutualisation et l'absence prolongée d'une fonctionnaire à temps complet en charge du secrétariat et de l'accueil, il est proposé d'ouvrir un poste d'agent d'accueil, de secrétariat et de gestion comptable en contrat emploi d'avenir (financé à 75 % par l'état) à compter du 24 mai 2016, ce poste étant mutualisé avec la commune de Bazancourt afin de permettre dès cet été d'organiser un accueil unique pour les 2 structures.

3°) considérant que l'entretien des parcs informatiques de la communauté de Communes de la Vallée de la Suipe et de la Commune de Bazancourt, ce qui représente 2 serveurs, 147 postes ou portables, 10 tableaux numériques Interactifs, 10 classes mobiles et 9 imprimantes multifonctions pour 72 utilisateurs, nécessite le recrutement d'un chargé de mission « technicien informatique » à temps complet sachant que cette mission était actuellement assurée par un stagiaire du CESI depuis 18 mois.

Après avoir étudié la solution de l'externalisation qui est plus couteuse et moins souple d'usage vu le nombre d'utilisateurs et de sites notamment scolaires, il est proposé d'ouvrir le dit poste.

Il est donc proposé de modifier le tableau des effectifs communautaires comme suit :

A compter du 24 mai 2016

1. Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps complet + heures supplémentaires,

L'ancien poste à 28/35^{ème} + heures complémentaires sera proposé à la suppression après avis du Comité Technique Paritaire lors d'un prochain conseil communautaire.

2. Création d'un poste d'agent d'accueil, de secrétariat et de saisie comptable en Contrat Emploi d'Avenir à temps complet rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3 de la Fonction Publique Territoriale mutualisé avec la commune de Bazancourt pour un accueil unique,
3. Création d'un poste de technicien territorial chargé de mission en informatique à temps complet mutualisé avec la commune de Bazancourt. Il est aussi proposé de mutualiser ce poste avec d'autres communes de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

VALIDE les modifications proposées.

MAI 22
Agenda d'Accessibilité Programmée.
25 pour

Vu :

- Le code de la construction et de l'habitation ;
- La Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;
- Le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) ;
- Le Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- L'Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;
- L'Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation ;

Monsieur le Président expose, qu'avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) ont l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'Etablissement Recevant du Public (ERP) / Installations Ouvertes au Public (IOP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1er janvier 2015, en toute sécurité juridique.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Les diagnostics de l'accessibilité des ERP de la Communauté de Communes ont montré que 6 ERP n'étaient pas conformes au 29/01/2016 à la réglementation en vigueur.

Les travaux de mise en conformité de ces ERP/IOP avec la nouvelle réglementation en vigueur à partir du 1er janvier 2015 ne pouvant être réalisés avant le 27 septembre 2015, un Ad'AP doit être déposé avant cette date pour étaler les travaux en toute sécurité juridique.

Aussi, la Communauté de Communes a élaboré un Ad'AP sur les années 2016 et 2017

Les ERP concernés sont :

- le pole scolaire et de services à Warmeriville
- la crèche « Grains de Malice » à Warmeriville
- le pole scolaire et de services à Bazancourt
- le pole scolaire et de services à Boulton-sur-Suippe
- la crèche « Les P'tits Boults » à Boulton-sur-Suippe
- le pole scolaire et de services à Auménancourt

Il n'y a pas d'IOP.

Le montant global des travaux est de 27 700 € HT répartis pour 5 300 € en 2016 et 22 400 € en 2017

. Ce montant ne prend pas en compte les réhabilitation/renouvellement d'établissements programmés par la Communauté de Communes hors cadre accessibilité.

Cet agenda sera déposé en Préfecture, conformément à la réglementation en vigueur.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP de la Communauté de Communes.
- d'autoriser M. le Président à prendre toute décision et à signer toutes les pièces afférentes en rapport avec ce dossier

MAI 23

**Parc d'Activités du Val des Bois
Modification du prix de vente pour l'ensemble des tranches réalisées.
25 pour**

Considérant qu'il a été nécessaire de faire des travaux complémentaires sur le lot 10 pour la viabilisation d'une tranche 4 bis,

Considérant les cessions pouvant intervenir sur des tranches antérieures,

Il est proposé un prix de vente pour l'ensemble des lots pouvant être cédés sur le parc d'activités du Val des Bois sur les tranches déjà réalisés (1, 2, 3, 4 et 4bis) de 38 € TTC le m²

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de fixer, à compter de ce jour, le prix de vente de chacun des lots à 38 € TTC le m².

Le prix de 35 € le m² sera conservé pour le lot 6 de la 4^{ème} tranche qui a été négocié sur cette base et dont le compromis devrait prochainement être signé.

MAI 24

**Attribution d'un fonds de concours
Commune de Saint-Etienne-Sur-Suipe
25 pour**

Considérant la délibération n° NOVEMBRE 18 du 21 novembre 2011 instaurant un Fonds de Concours à verser aux communes pour la réalisation sur la RD20 d'aménagements de sécurité en traversée des communes,

Considérant la délibération n° JUIN 15 du 4 juin 2012 fixant les critères d'attribution du Fonds de Concours pour les aménagements de sécurité routière dans les communes traversées par la RD 20,

Vu le dossier présenté par la Commune de Saint-Etienne-Sur-Suipe tendant à obtenir le dit fonds de concours pour les travaux de création de cheminement piétons le long de la RD 20 (rue de l'Eglise/rue du Château).

Considérant le montant des travaux TTC	:	72 657,00 €
Considérant les subventions escomptées	:	24 982,50 €
Considérant le FCTVA récupérable	:	11 918,65 €

Il reste à la charge de la commune de Saint-Etienne-Sur-Suipe : 35 755,85 €

Vu les critères définis, le fonds de concours s'établit comme suit :

$$35\,755,85 \text{ €} \times 40 \% = 14\,302,34 \text{ €}.$$

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE du versement à la Commune de Saint-Etienne-Sur-Suipe d'un fonds de concours de 14 302,34 € pour les travaux précisés ci-dessus.

Ce montant constituant un maximum pouvant être revu à la baisse en fonction d'autres subventions ayant pu être obtenues et du coût réel des travaux.

La dépense est inscrite à l'article 2041412 opérations 999 du budget 2016.

MAI 25
Attribution d'un fonds de concours
Commune d' Auménancourt
25 pour

Considérant la délibération n° NOVEMBRE 18 du 21 novembre 2011 instaurant un Fonds de Concours à verser aux communes pour la réalisation sur la RD20 d'aménagements de sécurité en traversée des communes,

Considérant la délibération n° JUIN 15 du 4 juin 2012 fixant les critères d'attribution du Fonds de Concours pour les aménagements de sécurité routière dans les communes traversées par la RD 20,

Vu le dossier présenté par la Commune d' Auménancourt tendant à obtenir le dit fonds de concours pour des travaux d'aménagement de sécurité aux entrées d'agglomération de la Commune sur le RD 20.

Considérant le montant des travaux TTC	:	109 200,00 €
Considérant les subventions escomptées	:	0,00 €
Considérant le FCTVA récupérable	:	17 913,17 €

Il reste à la charge de la commune d' Auménancourt : 91 286,83 €

Vu les critères définis, le fonds de concours s'établit comme suit :

$$91\,286,83 \text{ €} \times 40 \% = 36\,514,73 \text{ €}.$$

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE du versement à la Commune d' Auménancourt d'un fonds de concours de 36 514,73 € pour les travaux précisés ci-dessus.

Ce montant constituant un maximum pouvant être revu à la baisse en fonction d'autres subventions ayant pu être obtenues et du coût réel des travaux.

La dépense est inscrite à l'article 2041412 opérations 999 du budget 2016.

POINT SUR LE DOSSIER « GRAND REIMS »

Mr. le Président remet à chaque conseiller communautaire :

- 1 dossier concernant les compétences et les modes d'exercices.

- 1 compte rendu de la réunion du 7 avril 2016 entre les Maires de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe sur la compétence VOIRIES -EAUX PLUVIALES-ECLAIRAGE PUBLIC

- 1 compte rendu de la réunion du 19 avril 2016 entre les Maires de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe sur la compétence DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-TOURISME- ENSEIGNEMENT SUPERIEUR-POLLUTIONS ET NUISSANCES INDUSTRIELLES

- 1 compte rendu de la réunion du 19 avril 2016 entre les Maires de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe sur la compétence URBANISME-PLH-RESERVES FONCIERES-MOBILITES ET DEPLACEMENT

- 1 compte rendu de la réunion du 26 avril 2016 entre les Maires de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe sur les compétences EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT-CIMETIERES-INCENDIE-ORDURES MENAGERES-NUMERIQUE-GEMAPI ET DIVERS

Le compte rendu de la réunion du 3 mai 2016 entre les Maires de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe concernant la compétence ENFANCE sera envoyé par mail ultérieurement une fois validé.

Il propose qu'une réunion d'information du Conseil Communautaire puisse être programmée prochainement pour débattre du sujet.

Il précise que le principe du pôle de proximité n'est plus discuté et donc désormais bien affirmé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND ACTE de ses informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.